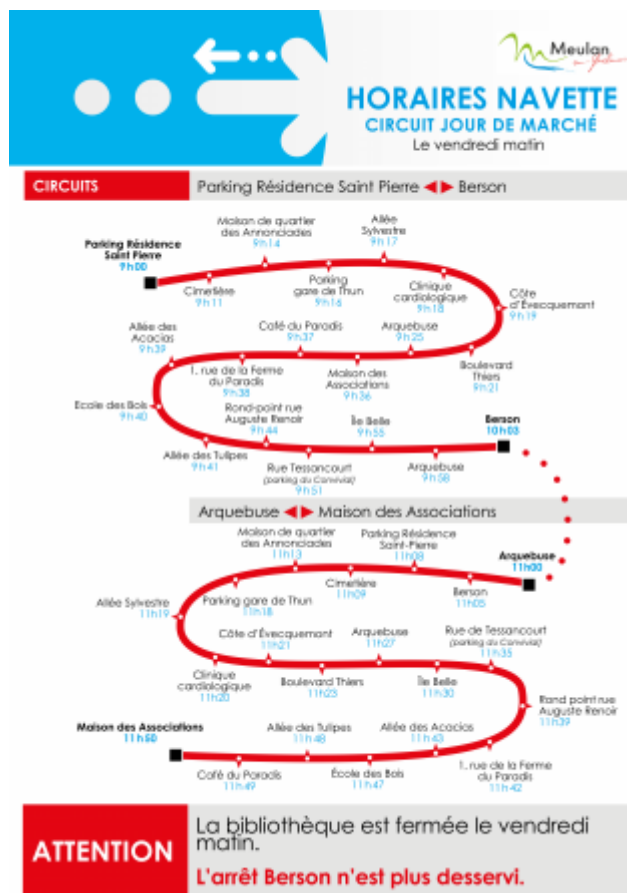


Navette municipale

Cette navette est à destination des seniors âgés de 70 ans et plus.

La navette municipale est gratuite et circule tous les vendredis matin.



À qui s'adresser ?

Pour effectuer la demande de carte ou obtenir plus de renseignements, veuillez contacter le CCAS de la Ville.

Quelle est la démarche à effectuer ?

Pour voyager à bord de la navette municipale, il faut détenir une carte. Pour l'obtenir, vous pouvez vous présenter au CCAS muni d'une photo d'identité, d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Contact

CCAS

Tél. 01 30 90 41 20

ccas@ville-meulan.fr